



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 49902

### Texte de la question

M. Louis Mexandeau appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des masseurs-kinesithérapeutes. En effet, d'une part, leurs honoraires n'ont pas été réévalués depuis plusieurs années, et l'on peut estimer que leur pouvoir d'achat a chuté de 2 % par an en moyenne. D'autre part, l'activité des masseurs-kinesithérapeutes a sensiblement diminué, en raison notamment de la concurrence des milieux hospitaliers, les chirurgiens préférant suivre leurs patients le plus longtemps possible, et de l'augmentation de la profession en nombre. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre dans le secteur de la kinesithérapie, au moment où les négociations au sein des caisses d'assurance maladie viennent de commencer.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mexandeau Louis](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49902

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 1997, page 1497